

Acte de mariage de CARPENTIER Furcy Nicolas et de LEFRANCOIS
Marie Marthe [236]x[237].

Le samedi sixième jour de février mil sept cent quatre-vingt-dix, après la publication des bans du futur mariage entre Nicolas Furcy CARPENTIER, toillier, âgé de vingt-deux ans, fils de Furcy, journalier, et de Marie Magdeleine DAVID, d'une part, et Marie Marthe Angélique FRANÇOIS, âgée de vingt-trois ans, fille de Richard, journalier, et de Marie Marthe ARGENTIN, d'autre part, tous deux de cette paroisse, faite au prosne de notre messe paroissiale par trois jours de dimanche consécutifs, savoir le dix, le dix-sept et le vingt-quatre de janvier dernier, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ou opposition, après les fiançailles célébrées hier en cette église, nous, vicaire de cette paroisse soussigné, y avons reçu aujourd'hui le mutuel consentement de mariage des susdites parties, et leur avons donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la sainte église et ce en présence et du consentement, du côté de l'époux de ladite Marie Magdeleine DAVID sa mère, qui a fait sa marque ordinaire, ayant déclarée ne savoir écrire, de Charles FIQUET, marinier, oncle en loi, et de Pierre Nicolas RABIAU, toillier, et du côté de l'épouse, dudit Richard FRANÇOIS, son père, qui a fait sa marque ordinaire, de Nicolas Richard FRANÇOIS, toillier, et de François Dominique LEFEBVRE, clerc, tous témoins de cette paroisse soussignés avec nous et l'époux et l'épouse par la marque ordinaire.

Marques : l'époux, l'épouse, Marie Magdeleine DAVID, Richard
FRANÇOIS

Signatures : Pierre Nicolas RABIAN, Nicolas Richard LEFRANÇOIS, D.
LEFEBVRE, Charles FIQUET